

qui a un effet repoussoir sur d'autres citoyens, on ne remplit pas notre contrat, donc on est à revoir tout ça.

**LA PRÉSIDENTE :**

435

Je vais vous remercier tous les deux, monsieur Caldwell, madame Léonard, c'est malheureusement tout le temps qu'on a, mais merci de vous être déplacés devant nous et bonne continuation.

440

**M. ERIC ALAN CALDWELL :**

Merci beaucoup.

**Mme MARIE-CLAUDE LÉONARD :**

445

Au revoir, madame.

**LA PRÉSIDENTE :**

450

Alors nous reprenons avec deux représentants de la Ligue des droits et libertés à qui je vais demander de se présenter, s'il vous plaît, bienvenue.

**Mme LYNDA KHELIL, responsable de dossiers politiques, Ligue des droits et libertés :**

455

Bonjour, merci de nous recevoir aujourd'hui. Donc je me présente, Lynda Khelil, je travaille à la Ligue des droits et libertés comme responsable de dossiers politiques, puis je représente aujourd'hui la Ligue en compagnie de monsieur François Saillant, qui est militant de longue date à la Ligue et qui a été membre du Conseil d'administration aussi de 2022 à 2024.

460

Donc brièvement, la Ligue des droits et libertés est une organisation non partisane et indépendante de défense des droits humains qui a été fondée en 1963, et sa mission est de faire

connaître, défendre et promouvoir les droits humains qui sont dans la Déclaration universelle des droits humains.

465           Donc, à la Ligue, nous avons pris connaissance du mandat de la présente consultation, qui est malheureusement trop limitée à notre avis, dans la mesure où on ne peut pas traiter adéquatement, à notre sens, de la question des ressources pour les personnes en situation d'itinérance sans parler de la crise de l'itinérance et de la crise humanitaire qui sévit à Montréal dans sa globalité.

470           L'intervention de la Ligue, à la fois dans son mémoire, et aujourd'hui, est de rappeler à la Ville de Montréal ses obligations en matière de droits humains. Et donc, ça va être ce qui va guider chacun de nos propos aujourd'hui. Je vais commencer par céder la parole à monsieur Saillant, qui va parler justement des obligations de la Ville, de la question des ressources et des  
475 organismes communautaires. Puis, en conclusion, je reviendrai sur l'obligation de la Ville de respecter les droits humains, donc on parlera des démantèlements de campements et du profilage social.

**M. FRANÇOIS SAILLANT, Ligue des droits et libertés :**

480           Bonjour.

**LA PRÉSIDENTE :**

485           Bonjour.

**M. FRANÇOIS SAILLANT :**

490           L'itinérance, pour la Ligue des droits et libertés, c'est d'abord une privation de droits. Évidemment, le droit au logement, mais aussi les droits à la santé, à la sécurité, à la vie privée, à l'égalité, à la dignité et malheureusement même à la vie. Et on pourrait ajouter d'autres droits qui sont affectés d'une façon ou d'une autre.

495 C'est pourquoi toute politique de la Ville de Montréal, toute réglementation, toute intervention publique en matière d'itinérance doit se centrer dans une approche de droits humains, qui sont basés sur des normes internationalement reconnues.

500 La Ville a accepté ces normes-là en adoptant la charte montréalaise des droits et libertés, et responsabilités, pardon, qui fait directement référence, par exemple, à la Déclaration universelle des droits de l'homme ou aux pactes internationaux et à d'autres instruments, par exemple, la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones.

505 En faisant ça, la Ville de Montréal s'est engagée à respecter elle-même ces droits, à les protéger contre des interventions d'autrui et à les mettre en œuvre, évidemment, dans ses champs de responsabilité, en écoutant et en respectant la vie des personnes qui sont les premières concernées, qui sont directement concernées, les personnes en situation d'itinérance.

510 Dans le cas de l'itinérance, qu'est-ce que ça signifie concrètement? Ça veut dire contribuer d'abord à s'attaquer aux causes structurelles de ce phénomène-là, de cette crise-là. Évidemment, utiliser tous les outils qui sont à sa disposition, qui sont dans ses champs de responsabilité ou sur lesquels elle a davantage d'emprise, ça veut dire le logement social, ça veut dire la lutte contre le racisme, la lutte contre le racisme et la discrimination systémique.

515 Ça, elle a plus de prise là-dessus, mais ça veut dire aussi intervenir auprès des gouvernements supérieurs. Il ne s'agit surtout pas de dire qu'ils n'ont pas de responsabilités et que c'est juste Montréal qui en a. Pour que ces paliers de gouvernement là interviennent adéquatement pour appuyer les efforts de la Ville dans ces domaines, mais aussi pour adopter des politiques adéquates dans d'autres secteurs. Par exemple, on peut penser à l'accès à la santé et aux services sociaux, la redistribution de la richesse ou la sécurité du revenu.

520 Il ne s'agit pas d'affirmer que la Ville de Montréal n'agit pas en ce sens-là, qu'elle n'a rien fait en ce sens-là. Mais ce qu'il s'agit d'affirmer, par contre, c'est que compte tenu de la gravité de la situation, il faut encore faire plus que ce qu'on a fait jusqu'à maintenant et à notre avis, c'est l'ensemble de la population, qu'elle soit logée ou mal logée ou non logée, qui gagnerait à

ce que l'itinérance recule au lieu de progresser sans cesse comme c'est le cas en particulier depuis la dernière décennie.

525

La deuxième responsabilité de la Ville, c'est de soutenir adéquatement le développement de ressources qui soient suffisantes et adaptées aux réalités des personnes en situation d'itinérance, notamment les personnes autochtones, les personnes en situation de handicap, les femmes et les personnes LGBTQ+.

530

La Ville doit aussi respecter l'autonomie et l'expertise des organismes communautaires qui œuvrent sur le terrain et ne surtout pas s'ingérer dans leur travail et dans leurs choix. Ça veut dire aussi, pour la Ville, d'œuvrer à un aménagement qui soit plus respectueux des espaces publics.

535

Enfin, il nous semble que la mise en place d'installations en nombre suffisant, bien placées dans les endroits où les personnes en situation d'itinérance se retrouvent, par exemple pour permettre l'accès à des services sanitaires gratuits ou encore à des poubelles de récupération de seringues, ça répondrait évidemment aux besoins des personnes itinérantes, mais aussi ça contribuerait à ce que certaines des préoccupations exprimées par des résidents et des résidentes des quartiers populaires soient moins grandes.

540

**Mme LYNDA KHELIL :**

Merci, François. Donc moi, je poursuis sur la question du respect des droits et les obligations de la Ville en la matière. Donc, comme François l'a expliqué, la Ville doit intervenir sur les causes structurelles et également appuyer le développement de ressources et le travail des groupes communautaires. Mais elle doit aussi ne pas mettre en place de propositions ou de mesures qui bafouent les droits des personnes en situation d'itinérance, ce qu'elle fait actuellement, malheureusement.

545

550

Donc, quand on parle, par exemple, des campements, les campements dans l'espace public se présentent comme des stratégies de survie des personnes non logées pour répondre dans l'immédiat à l'urgence de la situation, puis à leurs besoins fondamentaux immédiats.

555

Et on s'explique mal la position de la Ville de démanteler les campements alors qu'il n'y a pas de ressources, d'autant plus qu'il n'y a pas de ressources suffisantes pour soutenir les personnes en situation d'itinérance.

560

Et c'est assez clair que le démantèlement du campement, c'est une violation des droits. Donc, on demande à la Ville et on demande, comme beaucoup d'autres organisations, également comme la défenseure fédérale du logement, à la Ville, d'avoir une posture de tolérance vis-à-vis des campements et de mettre en place un moratoire immédiat sur le démantèlement de ces campements.

565

Ensuite, quand on aborde la question du respect des droits, on ne peut pas ne pas parler du profilage social. La Ville a reconnu qu'il y a un problème de profilage social et racial à Montréal, et qu'il est de nature systémique. Donc, à cet égard, elle a des leviers d'action immédiats et très concrets.

570

Donc le premier, c'est la révision des règlements municipaux et d'ailleurs, il y a une démarche qui a été initiée par la Ville en 2017, à la suite de recommandations de deux commissions permanentes de la Ville, de procéder à une telle révision en partenariat avec des groupes communautaires.

575

On réitère, à la Ligue des droits et libertés, la nécessité d'abroger et de réviser substantiellement plusieurs des dispositions problématiques qui concernent les espaces publics.

580

Puis ce qu'on observe, c'est que beaucoup de situations qui relèvent de la santé publique sont gérées ou répondues par la Ville comme un enjeu de sécurité publique. Et donc, il faut changer radicalement d'approche également.

585 La deuxième action, également, concrète que la Ville doit entreprendre et qu'elle ne fait pas ce jour, c'est de mettre fin à la pratique arbitraire de l'interpellation policière. Parce que quand on parle de la... Une minute, oui. Du phénomène de profilage social, c'est beaucoup plus que la remise de constats d'infraction, c'est aussi le harcèlement que vivent les personnes en situation d'itinérance de la part de policiers et policières, et l'interpellation policière. C'est une pratique qui est discriminatoire et qui doit impérativement cesser à Montréal.

590 Puis je pense qu'il me reste quelques secondes pour dire qu'on a pris connaissance du document de positionnement de la Ville. Dans la piste d'action numéro 2, la Ville propose une présence de sécurité accrue, mais nulle part dans ce document ni dans le premier document déposé en octobre, il est question de profilage social, donc on comprend mal comment la Ville pense qu'une présence policière accrue va être une possibilité de solution alors que du même coup, elle dit qu'elle lutte contre le profilage social et elle tarde à mettre les actions nécessaires à cet égard.

595 Donc voilà, je vais conclure ici, puis on pourra répondre à vos questions.

600 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup de votre présentation très claire. Beaucoup de choses à dire. Je vais laisser la parole à ma collègue Judy Gold et on va enchaîner.

605 **Mme JUDY GOLD :**

610 Bonjour, j'ai entendu l'argument que la question de la cohabitation peut être considérée sous l'angle d'un conflit entre différents droits fondamentaux de la Charte québécoise, notamment les droits des non logés, qui se lit ainsi dans la Charte, je vais le lire très vite. Il y a l'Article 1, tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne, etc. Article 4, toute personne a droit à la sauvegarde de sa dignité, de son honneur et de sa réputation. Versus les droits des non logés. Article 6 de la Charte, toute personne a droit

à la jouissance paisible et à la libre disposition de ses biens, sauf dans la mesure prévue par la loi. Ce n'est pas nécessairement exhaustif, cette analyse, quant aux articles qui s'appliquent.

615

Alors ma question est la suivante : êtes-vous d'accord avec cette façon de voir les choses qu'il s'agit d'ici d'une question de réconcilier, d'arbitrer entre les droits fondamentaux?

**M. FRANÇOIS SAILLANT :**

620

Moi, ce que je dirais là-dessus, c'est qu'effectivement, les personnes logées ont des droits. On ne nie pas ça. Tout le monde a des droits, y compris aussi les personnes itinérantes, et tout le monde fait partie de la population. C'est pour ça, d'ailleurs, qu'on a un certain malaise avec le mot cohabitation. C'est comme si tu prenais deux groupes tout à fait étrangers, l'un à l'autre, ce qui n'est pas le cas, tout le monde fait partie de la population. Donc tout le monde a des droits, mais il me semble que ce n'est pas en niant les droits des personnes itinérantes qu'on va respecter.

625

Et c'est pour ça que ce qu'on cherche, c'est des moyens de faire en sorte d'à la fois répondre aux besoins et aux droits des uns et des autres. Lutter contre l'itinérance, pour nous autres, ça va répondre aux deux besoins. Si on a une lutte vraiment conséquente avec des moyens conséquents, et ça ne s'adresse pas uniquement à la Ville de Montréal, ça s'adresse aux autres paliers de gouvernement, bien, la population va y gagner, qu'elle soit logée ou non logée, pour nous autres.

630

635

L'autre chose, c'est qu'il y a quand même des équipements. C'est ce dont je parlais à la fin de ma présentation, il y a des équipements qui permettent d'enlever un certain nombre d'irritants. Parmi les irritants qui reviennent souvent, il y a le fait que les personnes, par exemple, vont déféquer en plein air ou vont utiliser des seringues qu'ils vont jeter par terre. Bien, déjà, tu as des équipements qui, s'ils existaient en nombre suffisant, bien placés et qu'ils soient gratuits, par exemple des installations sanitaires ou des poubelles à seringues, bien, tu enlèves un certain nombre d'irritants. Tu n'enlèves pas tout. À mon avis, on n'enlèvera pas tout tant qu'il va y avoir de l'itinérance.

640

**LA PRÉSIDENTE :**

645

Vous faites une... Vous attirez notre attention sur quelque chose qui est assez grave, finalement. Est-ce que je comprends bien, quand vous parlez du démantèlement des campements, et on s'entend que ce n'est pas exactement le mandat de notre consultation, il a été retiré du libellé, mais vous y mettez beaucoup de poids et votre intervention, juste maintenant, le prouvait.

650

Donc, moi, ce que je comprends, c'est qu'avec le démantèlement des campements, la Ville ne respecterait pas les droits humains les plus élémentaires de la Déclaration universelle des droits de l'homme, à laquelle, quelque part, est liée la Charte montréalaise? Vous dites ça, là.

655

**Mme LYNDA KHELIL :**

La Ville, en démantelant les campements, elle exacerbe le déni des droits des personnes en situation d'itinérance, et elle accroît le fait que leur droit à la sécurité ne soit pas pleinement respecté, donc elle les met dans des situations encore plus précaires, de vulnérabilité accrue, d'insécurité accrue. Et les personnes se retrouvent encore plus isolées, alors les campements étaient une façon pour elles de répondre à leurs besoins élémentaires fondamentaux.

660

**LA PRÉSIDENTE :**

665

Survie.

**Mme LYNDA KHELIL :**

670

Évidemment, un campement, ce n'est pas la réalisation du droit au logement, tout le monde est d'accord là-dessus. Mais dans l'immédiat, dans l'urgence de la situation, la Ville doit cesser de faire obstacle aux efforts que les personnes elles-mêmes mettent en place pour répondre à leurs besoins immédiats.



675 **LA PRÉSIDENTE :**

Très clair.

680 **M. FRANÇOIS SAILLANT :**

685 Peut-être juste ajouter qu'on n'est pas les seuls à dire ça. L'ancienne rapporteuse des Nations unies sur le droit au logement adéquat a fait des recommandations en ce sens-là pour proposer aux villes des protocoles à respecter et, comme Lynda le disait, une fois que les personnes, on démantèle, là, d'abord on les prive d'un lieu de survie, on les prive d'un certain milieu de vie où ils peuvent...

**LA PRÉSIDENTE :**

Échanger.

690

**M. FRANÇOIS SAILLANT :**

695 ... ils peuvent s'entraider et on les envoie où? On les isole. Et souvent, ça ne met pas fin au démantèlement, on fait juste plus de petits campements, et ces campements-là, bien, les gens se retrouvent totalement isolés, avec moins de ressources et moins de sécurité aussi, qu'ils pouvaient avoir auparavant.

**LA PRÉSIDENTE :**

700 Absolument. Denis Leclerc?

705

**M. DENIS LECLERC :**

710 Je vous remercie tout d'abord, parce qu'un tel mémoire nous donne des assises sur des... des lunettes de lecture, si je pourrais dire, notamment sur les droits, évidemment fondamentaux. Un enjeu très central.

715 Question plus très terre à terre, monsieur Saillant, particulièrement, vous avez établi, démontré, comme plusieurs autres, que l'augmentation de certaines ressources concrètes des toilettes, des éléments pour disposer des seringues, excusez, je cherchais le terme.

720 Madame Khelil, vous avez abordé tout à l'heure, rapidement, que la Ville devrait abroger certaines dispositions relatives à l'espace public. Pouvez-vous me donner quelques exemples des éléments... Là, on ne sera pas dans le sens de rajouter des choses qui seraient des services, mais plutôt de revoir ou d'abroger des choses qui sont déjà en place.

**Mme LYNDA KHELIL :**

725 Concrètement, à l'annexe A de notre mémoire, on a mis des exemples. En fait, ce sont les dispositions que l'on demande d'abroger, que la Ligue et plusieurs autres groupes ont demandé à la Ville très concrètement d'abroger, donc on parle par exemple de la mauvaise utilisation du mobilier urbain, de la présence dans un parc après sa fermeture, et il y a évidemment aussi toute la question de l'alcool qui est traitée comme un enjeu de sécurité publique, alors que ça devrait uniquement être traité comme un enjeu de santé publique.

730 Ce sont des règlements qui sont utilisés de manière disproportionnée envers les personnes en situation de vulnérabilité dans l'espace public et les personnes en situation d'itinérance. Donc, il est démontré que c'est une source de profilage social et la Ville a l'obligation de respecter le droit à l'égalité de tous les citoyens et toutes les citoyennes, incluant les personnes en situation d'itinérance.

735 C'est pour ça qu'il faut que... Le meilleur moyen de mettre fin à ces interventions policières qui sont source de profilage, c'est de retirer ces outils qui sont utilisés en ce sens. Et

740 c'est pour ça que, si je peux me permettre, d'augmenter la présence policière comme une piste d'action de la Ville, ça nous a beaucoup surpris. Puis elle n'aborde pas du tout... Comme s'il n'y avait pas de phénomène de profilage social actuellement à Montréal, donc c'est assez surprenant.

**M. DENIS LECLERC :**

745 Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

750 Des gens, pendant notre préconsultation, nous ont alimenté avec cette idée qu'il faudrait avoir un observatoire de l'itinérance indépendant, qui ne relèverait pas nécessairement de la Ville ni du gouvernement du Québec, mais qui serait tributaire de données, de suivis, de données probantes et d'exemples qui fonctionnent.

755 Qu'est-ce que vous pensez de cette idée-là? Avons-nous besoin de ça, un peu pour monitorer un peu mieux cette crise humanitaire dont plusieurs personnes disent que ce n'est pas fini, ça va augmenter.

**Mme LYNDA KHELIL :**

760 Ce serait... Je vais laisser François, après, compléter, mais ça serait difficile de... de vous dire la position de la Ville sur un tel observatoire, mais la chose qui est certaine, c'est que les recommandations ne manquent pas. Des pistes d'actions concrètes dans le cadre du cadre de référence des droits humains et qui respectent les obligations de la Ville, ça ne manque pas. Ce qui manque, c'est leur mise en œuvre. Donc est-ce qu'un observatoire supplémentaire qui va réitérer ce que de nombreuses organisations d'intervention, défenseures des droits à 765 l'international disent à la Ville, est ce que ça va changer la situation? Je ne sais pas. Chose certaine, les leviers d'action sont concrets. Ils ne sont simplement pas mis en œuvre.

**M. FRANÇOIS SAILLANT :**

770 C'est la réponse.

**LA PRÉSIDENTE :**

775 Eh bien, c'est là-dessus que nous allons nous quitter. Ça va, mes deux collègues? Merci beaucoup pour votre intervention devant nous. C'était très apprécié. Alors nous allons prendre une courte pause et pour accueillir nos deux prochains intervenants.

780 Alors nous reprenons nos travaux avec deux représentantes de la Corporation de développement communautaire Centre-Sud, à qui je vais demander de se présenter, s'il vous plaît?

**Mme ALEXANDRA TANGUAY, chargée de concertation, CDC Centre-Sud :**

785 Oui, bonjour, merci tout d'abord de nous recevoir et d'écouter notre présentation, c'est très apprécié.

790 En fait, nous, on représente la Corporation de développement communautaire, la CDC Centre-Sud, qui est un regroupement multisectoriel de 80 organismes communautaires qui desservent la population du territoire du Centre-Sud. On soutient, concerte et mobilise les partenaires locaux pour développer un quartier solidaire et inclusif.

795 Je m'appelle Alexandra, je suis chargée de concertation à la CDC Centre-Sud. Je travaille principalement sur les dossiers de mixité sociale et de cohabitation. En plus d'avoir une dizaine d'années en tant qu'intervenante dans les milieux communautaires, surtout en jeunesse, avec des jeunes qui ont une situation d'itinérance, auparavant.